

Projet pour la création de nouveaux ateliers d'artistes à Marseille, Association ART 13

I Etat des lieux

Le parc d'ateliers « publics » loués aux artistes contemporains à Marseille est de :

- 10 ateliers municipaux : 5 au bd Boisson 5^e arr et 5 place de Lorette 2^e arr loués pour 2 ans après sélection aux artistes de moins de 35 ans.
- 8 ou 12 ateliers logements loués par l'office hlm Marseille habitat sans limitation d'âge ni de durée (rue du Poirier).

De ces ateliers sont exclues des disciplines comme le design et ce n'est pas normal.

Les ateliers municipaux ont été créés vers 1986 sous le Mandat de maire de Robert Vigouroux. Il était plus ambitieux que 10 ateliers (enquêter sur les programmes prévus) mais il a été arrêté par l'actuel maire Jean Claude Gaudin et rien ne l'a remplacé.

II Notre projet

Il faut que soient créés de nouveaux ateliers d'artistes et lieux d'expression à Marseille.

Les disciplines concernées dont la liste n'est pas exhaustive :

*Les arts plastiques :

- Peinture
- Sculpture
- Vidéo
- Photo
- Graphisme
- Design
- Lithographie et Sérigraphie
- Performance
- Images de synthèses

* Musique, Chant, Son

* Mode

* Théâtre

* Danse

* Cinéma

III Le dispositif global

Un lieu central la poste Colbert avec : plus de 150 ateliers, de lieux de création mis à disposition gratuitement ou à un loyer modéré et plusieurs salles d'exposition ,un ou des lieux d'information : sur les artistes du lieu ,sur les autres ateliers ainsi que sur les autres structures d'expositions et culturelles.

Un ensemble d'ateliers et de lieux de création mis à disposition gratuitement ou à un loyer modéré dans tous les arrondissements de Marseille, dont certains pourvus de logements pour les artistes, indépendants ou ateliers logements.

La plupart seront mis à disposition pour une période illimitée, un petit nombre sera réservé pour des locations ponctuelles de courte durée dans divers quartiers.

Tous seront mis à disposition sans limitation d'âge.

Certains des lieux satellites pourront aussi disposer d'une salle d'exposition et d'un bureau de renseignements sur la vie culturelle.

Des ateliers individuels dispersés aussi dans tous les arrondissements loués à un prix modéré par le public ou des privés grâce à une aide aux artistes et une incitation financière des loueurs .

Un dispositif d'intercommunication (multimédia) et d'échange entre tous ces lieux.

La mise en place d'un dispositif pour que lorsque sont construits de nouveaux bâtiments, ils soient prévus un ou plusieurs locaux à vocation d'ateliers d'artistes ou de création.

IV Détail du dispositif.

1°) Le Pôle central

Il manque à Marseille un pôle central qui représente dans le centre ville la culture créative vivante à Marseille de façon permanente toute l'année (car l'été il n'y a plus rien actuellement). Pour cela il faut que soit créé un nouveau lieu .La Poste Colbert est idéalement placée, au cœur : de la ville, du quartier économique ,politique, commerçant, universitaire, touristique, et hôtelier ainsi que proximité lieux culturels, et des divers moyens de transports :

- Economie : chambre de commerce international, et chambre de commerce, CEE. quartier des affaires Joliette (Docks ...)etc...
- Politique : Mairie, Conseil Régional. Conseil Général (15 mn en métro)
- Commerces : Centre Bourse, rue Paradis, rue St Ferréol, rue de la République, futures Terrasses du Port (Joliette)
- Universitaire : université St Charles, IUFM, école journalisme, fac de droit, université Belsunce
- Tourisme : Quartier Vieux Port, Canebière, Musée d'histoire et jardin des vestiges, office du tourisme à 500 m
- Hôtellerie : hôtels de toutes catégories y compris de luxe

- Lieux culturel : musée de la Vieille Charité , FRAC, bibliothèque de l'Alcazar , espace Région PACA (Canebière) et divers théâtres

Elle est à proximité : de stations de métro, du départ des lignes de bus, du tramway, taxis, des départs des autocars (notamment pour l'aéroport) ; tout ces moyens rayonnant sur la ville Proche de la gare St Charles pour ce qui est du transport ferroviaire.

Par sa position il donnera une visibilité exceptionnelle à la création marseillaise, tant auprès de la population, mais aussi aux visiteurs de passage à Marseille.

Pour ces diverses raisons Marseille deviendra une place incontournable et réputée pour la création et attirera les touristes et les amateurs d'art extérieurs qui font cruellement défaut à la scène culturelle marseillaise, Marseille occupera enfin avec tous les créateurs dont elle dispose la place qu'elle mérite sur la scène culturelle internationale.

Le retard a rattrapé est considérable.

Ce n'est pas normal que pour avoir une reconnaissance les artistes doivent soit aller à Paris pour démarcher des galeries soit pire déménager, voir s'expatrier à l'étranger.

2°) Les ateliers satellites

Dans tous les arrondissements seront créés des lieux de tailles différentes selon les locaux.

Pourquoi des lieux dans tous les quartiers sans exception ? Pour tout simplement qu'il y ait un échange entre la population et les artistes, pour une sensibilisation à la culture à toutes les populations et d'origines et de classes sociales diverses. Il y a un gros travail à Marseille à faire pour que la population s'intéresse plus aux arts, notamment à l'art contemporain, au design, à la photo, à la vidéo.

Ces nouveaux locaux seraient pour des ateliers d'artistes, mais aussi pour d'autres disciplines comme la musique, le théâtre ... et donc des studios d'enregistrement ou de répétition pour les musiciens, les danseurs, les comédiens..

Ils disposeraient aussi d'un ou plusieurs lieux d'exposition ou d'expression, plus un lieu d'information du public sur les résidents du lieu et sur les autres lieux, d'un poste multimédia d'infos.

3°) Les ateliers individuels

Il sera aussi mise en place une aide financière pour que les artistes puissent louer les ateliers et lieux de création individuels, à des privés qui seront incités à le faire par un dispositif attractif par exemple une déduction fiscale d'une partie du loyer ou sous forme de mécénat. Il y aura aussi des logements indépendant des ateliers ou ateliers logements.

Des ateliers individuels seront aussi mis à disposition par les acteurs publics.

Ils feront partie aussi du dispositif global d'information et du réseau des divers lieux pour éviter tout isolement.

Tous les ateliers et lieux de création disposeront d'accès aux moyens de communication comme internet, et de lignes téléphoniques.

V Le projet de la poste Colbert, le Pôle central (détails)

1°) La poste en quelques chiffres :

- c'est une parcelle de 4500 m²
- 12000 m² couverts
- 10000 m² habitables
- 3 niveaux plus le sous-sol

2°) Organisation du bâtiment

Seront créés dans l'ancienne poste plusieurs salles d'exposition

Entre 150 et 200 ateliers et lieux de création

Un bureau de renseignements sur les activités et les artistes du lieu et aussi sur les autres lieux, voir des bureaux de promotion d'autres structures satellites.

Un radio culturelle pourra être aussi créée pour diffuser les créations et faire la promotion des activités du dispositif.

a) Les salles d'exposition :

- Une dans la salle d'accueil actuelle du public
- Une dans la 2^e cour intérieure
- Une dans la 3^e cour intérieure
- Plus éventuellement d'autres possibilités à étudier en fonction de l'agencement du lieu.

Au moins dans une des salles d'expo sera installée une exposition permanente avec un roulement pour montrer les œuvres créées dans le lieu, les autres salles pourront servir à d'autres expos, mais une sera réservée pour les artistes des autres lieux satellites.

Certaines de ces salles pourront servir aussi pourquoi pas à des concerts ou des projections de films d'une cinémathèque par exemple qui devrait être créée à Marseille.

b) L'emplacement des diverses disciplines dans le lieu.

1- Rez-de-chaussée :

- Tous les artistes utilisant des matériaux lourds comme les sculpteurs,
- Les salles d'exposition

2- Les étages supérieurs seront pour toutes les autres disciplines, des logements indépendants, des ateliers logements seront prévus aussi.

3 -Sous -sol réservé à tous ce qui sera son, musique :

- Studios de répétitions

- Studios d'enregistrement

Les divers lieux de création seront de tailles diverses de 50 à 150 m² pour offrir un éventail de choix et de possibilités adaptées aux diverses disciplines.

Tous les aménagements nécessaires seront faits dans un total respect du bâtiment. La Poste faisant partie ZPPAUP République-Joliette (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) pour la protection de l'ensemble monumental haussmannien de ce quartier.

La gestion du lieu sera faite de manière à ce que les activités artistiques ne le dégradent pas.

VI Dispositions communes

1°)

Tous les ateliers et lieux de création disposeront d'accès aux moyens de communication comme internet, et de lignes téléphoniques ainsi qu'un intranet.

La mise en place d'un site internet sera faite en diverses langues, un journal sera édité pour parler de toute la création de Marseille de la façon la plus complète possible.

Pour le déplacement des visiteurs des tarifs spéciaux Culture pour l'utilisation des transports en communs de la ville pourront être mis en place.

La présence en un même lieu d'artistes de diverses disciplines facilitera la naissance de projets interdisciplinaires, ainsi que la facilité de monter des projets ayant rassemblés dans un même lieu des compétences dans diverses techniques sans perte de temps. La création générée par ses divers lieux et les projets qui y naîtront du fait de l'interaction due aux rencontres et aux collaborations des diverses présentes dans ces lieux dynamisera la scène marseillaise et de ce fait cela engendrera foisonnement créatif nécessitant des lieux d'exposition. Les diverses structures actuelles cesseront de disparaître, mieux de nouvelles se créeront.

Le dispositif est prévu pour que toutes les structures existantes et futures : échangent interagissent entre elles et avec le Pôle central de toutes les manières imaginables.

Il sera prévu aussi des activités de sensibilisation tant du milieu scolaire qu'extra scolaire des jeunes, que des adultes.

2°)

La mise en place d'un dispositif pour que lorsque sont construits de nouveaux bâtiments soient prévus un ou plusieurs locaux à vocation d'ateliers d'artiste et de lieux création.

Cette mesure sera ajoutée au PLU de Marseille et des villes de PACA

Les locaux vides appartenant à la ville, au département, à la région vont être recensés, les locaux privés aussi notamment de grande taille.

Les acteurs publics ont intérêts à mettre à disposition des artistes ces locaux, ce qui évitera un délabrement prématuré.

Les locaux privés importants seront soit achetés soit mis à disposition loués à des tarifs raisonnables avec une aide publique ou privée éventuelle sous forme de mécénat par exemple.

VII Le Coût.

Il y aura un coût c'est sûr mais qui sera largement financé par les revenus engendrés par la venue de nombreux visiteurs et du fait du chiffres d'affaires des ventes sur le marché culturel.

Financement du dispositif :

- 1) Il pourra être uniquement public :
 - Mairie
 - Département
 - Région
 - Etat
- 2) Soit des montages mixtes publics privés selon les lieux et les diverses composantes du dispositif.

VIII La gestion des nouveaux lieux.

La gestion des ateliers, des lieux de création et d'exposition pourront être soit gérés par une ou des associations, soit par les autorités locales selon les lieux.

Les ateliers seront prioritairement attribués aux artistes résidents à Marseille et dans la région.

L'attribution des ateliers sera faite sur des critères plus ouverts qu'actuellement : pas d'obligation d'adhérer à la maison des artistes ou à un organisme équivalent, pas de jury de sélection pour éviter un « art officiel » etc...

La présentation d'un dossier artistique justifiant d'une pratique artistique sera nécessaire.

IX Conclusion

Ce projet pourra s'étendre à tout le département voir la région PACA en créant un réseau des lieux culturels , ainsi qu'un réseau intranet ainsi qu'un réseau d'information du public

Ce projet est en court d'élaboration, il est ouvert à de nouvelles idées